

complètement sur deux voies de chaque côté de l'avenue du Général de Gaulle.

Cette opération ne coûte absolument rien au niveau de la commune puisque les 4 premiers points sont pris en charge à 100 % par le conseil général et réalisés par le conseil général.

M. HEBBRECHT : J'approuve totalement ce que vient de dire M. DUKAN, j'ai parfaitement compris. Toutefois, indirectement, même si l'assiette est plus large, le conseil général, ce sont aussi les Cristoliens. On dit que ces projets sont pris en charge par le conseil général, on est bien d'accord, mais on finance toujours quelque chose. Nous avons trois conseillers généraux de Créteil qui connaissent parfaitement le secteur. Ils auraient très bien pu dire au conseil général que dans le cas présent sur cet axe-là il n'est peut-être pas nécessaire de faire ce genre d'aménagement. C'est ce que je me permets de signaler.

Je suis très embêté pour voter cette délibération puisqu'une partie m'intéresse et sur une autre partie je suis contre.

M. DUKAN : C'est la cohérence de la poursuite de la piste cyclable, qui permettra de relier, en passant par Déménitroux, cet axe pour remonter ensuite vers la N19. On part de la piste cyclable existante sur Oudry qui reviendra ensuite par le Quai de la Croisette et sur son tracé à De Gaulle, passera par la rue François Mauriac, en attente d'avoir le programme Est TVM qui permettra de ramener cette piste cyclable.

Ce contrat d'axe permet d'envisager l'amélioration de tous les déplacements de la ligne de bus mais également des circulations douces que peuvent représenter ces pistes cyclables, avec une certaine cohérence.

Mme DE LUCA : Je voulais juste rappeler que c'est une obligation légale de construire des pistes cyclables quand on fait des réaménagements de voirie. Il s'agit donc de quelque chose qui répond à la loi.

Je voulais, au nom du Groupe EELV, me réjouir, à l'inverse de ce que vous venez de dire, que l'on aille dans le bon sens avec un développement des transports en commun et une installation des circulations douces dans la ville. Les

